

ESTUDIA

Ensemble pour votre Avenir

Référentiel Pédagogique

BACHELOR RESPONSABLE DE CLIENTÈLE BANQUE FINANCE ASSURANCE

Diplôme d'État, Bac+3 | Niveau II (FR) Niveau 6 (EU)



École Supérieure de Gestion & d'Expertise Comptable

Nos convictions, notre engagement...



Notre succès, c'est votre réussite. Estudia met à votre service une expertise de 30 ans dans la formation professionnalisante haut de gamme.



Une solide intégration dans le monde de l'entreprise : reconnue pour son haut standard de qualité, Estudia est fortement ancrée dans le tissu économique.



Un réseau actif et stimulant : vous bénéficiez d'une dynamique d'échanges et d'entraide exceptionnelle entre les promotions anciennes et actuelles.



Une pédagogie vivante et interactive : l'expérimentation - vous êtes acteur de votre apprentissage.



Une équipe d'enseignants hautement qualifiés et professionnels, un Conseil pédagogique en veille permanente pour vous faire bénéficier des meilleures évolutions.



Une vision globale pour votre carrière : personal branding et «SWOT» appliqué, le modèle Estudia pour une gestion évolutive de vos compétences.



Une solution optimisée pour chacun, selon son projet et son parcours. Formation initiale, continue ou par alternance : nous synchronisons les potentiels aux ambitions.



Des locaux et un parc technologique à la pointe.



Un campus accueillant au centre de Strasbourg, capitale européenne.



Culture de l'engagement et esprit positif : une vie associative épanouissante, des partenariats ultra-dynamiques - l'optimisme de l'action !

ESTUDIA
Ensemble pour votre Avenir



Responsable de Clientèle Banque Finance Assurance

Année universitaire 2021 - 2022

Les certifications enregistrées dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles sont reconnues sur l'ensemble du territoire national. L'enregistrement dans le Répertoire National concerne la seule certification proprement dite. Le RNCP veille à la cohérence entre la formation dispensée et les besoins en compétences des entreprises.

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Il contribue à faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle.

L'enregistrement des titres, diplômes et certificats dans le répertoire, leur renouvellement ou leur suppression sont examinés par la Commission Nationale des Certifications Professionnelles qui donne son avis et transmet les demandes au Premier Ministre qui prononce les arrêtés. Les diplômes et les titres répertoriés restent classés par activité et par niveau.

Titre Professionnel reconnu par l'État de niveau II au RNCP

Répertoire National de la Certification Professionnelle
J. O. du 24 avril 2020.

En partenariat avec Ecoris, école de commerce et de gestion basée à Chambéry et bénéficiant du label ISO 9001.

Table des matières

1. Objectifs de la formation BFA	p.4
2. Débouchés et carrières	p.4
3. Les compétences	p.4
4. Qualités requises	p.5
5. Rythme de formation	p.5
6. Les missions en entreprise	p.6
7. Programme pédagogique	p.6
8. Règlement d'examen et validation finale	p.9
9. Accès à la formation	p.11
10. Extraits de la Charte	p.14
11. Vie Associative et Culturelle	p.15

Document non contractuel. Estudia, regroupement des écoles Centre Europe et Amge, dans l'intérêt de ses étudiants, se réserve le droit de modifier sans préavis les informations et les programmes figurant dans le présent document.

1. Objectifs de la formation BFA

Le **Titre Responsable de Clientèle Banque Finance Assurance** a pour but de permettre aux étudiants issus d'un bac + 2 d'acquérir les compétences pour passer d'un niveau de technicien supérieur à celui de cadre moyen.

Il repose sur trois piliers :

- › une formation alternée École/Entreprise,
- › un programme d'études qui s'attache à apporter aux étudiants une bonne vision du monde des entreprises et à les préparer aux réalités de la vie professionnelle,

- › des missions en entreprise qui sont un apprentissage progressif de l'activité professionnelle, et la matière d'œuvre du rapport d'activités – mémoire de fin d'études présenté dans le cadre de l'examen final.

À la fin de cet enseignement, vous aurez acquis :

- › l'ensemble des outils, une réelle expérience en entreprise et l'assurance d'être reconnu comme professionnel.
- › le socle de compétences indispensables pour poursuivre vers un master.

2. Débouchés et carrières

La certification de **Responsable de Clientèle Banque Finance Assurance** permet d'occuper une fonction de conseiller financier ou de chargé de clientèle auprès de particuliers ou professionnels.

Le Responsable de Clientèle Banque, Finance, Assurance équipe la clientèle de produits d'épargne, de prévoyance, d'assurance, de services et de crédit, et gère un portefeuille de clients particuliers ou professionnels, sous la responsabilité d'un directeur d'agence. Grâce à ses aptitudes de raisonnement

et d'analyse, il suggère des améliorations dans le processus de relation avec la clientèle, et doit évoluer vers des fonctions d'encadrement.

La qualité des enseignements dispensés induit une **habilité professionnelle** et une **progression rapide** vers des postes de Responsable de clientèle, Conseiller bancaire, Conseiller financier, Chargé de clientèle, Responsable d'agence.

3. Les compétences

Un titulaire du Titre de Responsable de Clientèle Banque Finance Assurance est ainsi un professionnel du domaine banque/ assurance capable de participer au développement d'un portefeuille client et d'une agence :

- › La gestion d'un portefeuille de clients particuliers dans le respect de la réglementation
- › L'accompagnement et conseil client suite à la réalisation d'un diagnostic de situation patrimoniale et financière

- › Le pilotage efficace d'une unité professionnelle dans le secteur bancaire ou financier, via la maîtrise des différents aspects liés à la gestion d'une organisation
- › La gestion d'un portefeuille de clients professionnels dans le respect de la réglementation

La certification répond aux prérogatives d'obtention des cartes professionnelles de démarchage financier et d'assureur niveau II.

La certification permet également la préparation à la certification AMF.

4. Qualités requises

L'étudiant doit d'emblée se donner les atouts de sa réussite. La motivation est donc un facteur déterminant, car c'est sur elle que reposent les principes pédagogiques de base qui permettront au corps enseignant de donner à l'étudiant une approche efficace des réalités professionnelles.

Il lui sera nécessaire de faire preuve des qualités suivantes :

Sens des responsabilités

L'objectif de la formation est de confronter l'étudiant à des situations professionnelles dans lesquelles il doit prouver son investissement et son sens des responsabilités, avec une obligation de résultats concrets.

Sens du travail en équipe - Faculté d'écoute, de dialogue et de contact

Il est indispensable à la vie de l'entreprise. La capacité de l'étudiant à travailler en équipe est largement suscitée par les méthodes pédagogiques employées.

Capacité à travailler en autonomie

Qualité humaine fondamentale sur laquelle repose toute forme de réussite tant professionnelle que personnelle. L'acquisition d'une bonne culture générale implique un travail personnel considérable pour permettre à chaque étudiant de passer du stade de technicien maîtrisant des techniques spécifiques à celui de cadre ayant une vision plus générale des grands problèmes du monde ou de l'actualité. Savoir anticiper, être créatif, être capable de s'adapter aux changements et de résoudre des difficultés, demande un investissement de tous les instants.

Sens des initiatives

C'est la qualité sine qua non de la réussite en entreprise. L'étudiant doit faire preuve d'initiative à travers, d'une part, l'élaboration de propositions concrètes susceptibles d'être mises en œuvre sur le terrain et d'autre part, la recherche de solutions à des situations réelles d'entreprise.

Esprit d'analyse et de synthèse

La clé de la fonction du manager est la capacité d'analyser les informations et de faire la synthèse des informations reçues pour déboucher sur une prise de décision cohérente avec les priorités et les objectifs de l'entreprise. L'étudiant sera accompagné par son coach dans cette démarche indispensable au savoir-être d'un responsable.

Au cours de ce cycle d'études, l'étudiant est confronté à des praticiens, responsables d'entreprises et spécialistes qui sollicitent constamment ses aptitudes professionnelles. Afin de rendre l'étudiant directement opérationnel dès la fin de son cursus d'études, les différents intervenants ont à cœur de développer en lui un véritable esprit de professionnalisme.

5. Rythme de formation

La formation s'organise de la manière suivante :

- › 2 jours par semaine : formation théorique et professionnelle à ESTUDIA
- › le reste de la semaine en entreprise (en fonction du statut).



6. Les missions en entreprise

Trois jours par semaine (en fonction du statut) sont consacrés aux **missions en entreprise**, ainsi que des périodes d'immersion complète (cf. calendrier pédagogique remis en début d'année). **La durée minimale de présence en entreprise est de 40 jours.**

Ces missions en entreprise constituent **un apprentissage progressif de l'activité professionnelle**, et la matière d'œuvre du rapport d'activités – mémoire de fin d'études présenté dans le cadre de l'examen final. L'étudiant parcourt différentes étapes :

- › Intégration dans l'entreprise: connaissance de l'entreprise, de son histoire, de sa culture, de ses priorités, de ses objectifs, de sa stratégie, de ses méthodes de management, prise de contact avec

les collègues de travail. Cette séquence permet de déterminer les capacités de l'étudiant à s'immerger dans un milieu nouveau et à participer à un esprit collectif.

- › Travail en équipe sur une mission collective de l'entreprise: dans le cadre d'une équipe ou d'un service, l'étudiant participe à un projet concret déterminé par l'entreprise. Cette séquence permet de discerner ses qualités d'intégration, de dialogue et de participation, sa capacité à s'investir dans un projet.

Les missions en entreprise permettent de reconnaître les compétences que l'étudiant a acquises, au-delà de ses aptitudes à apprendre.

7. Programme pédagogique

UE A - Techniques professionnelles

Techniques bancaires, Marché des particuliers

Objectif : Effectuer des opérations en connaissant le fonctionnement de la profession bancaire et de l'économie monétaire

- › Le fonctionnement des banques et du système financier
- › Les différentes formes de comptes, les moyens de paiement et les incidents
- › Les différentes formes d'épargne bancaire
- › Les différentes formes d'épargne retraite
- › Les crédits à la consommation
- › Les différents produits d'épargne financière
- › Les échanges et la fiscalité des produits financiers
- › L'approche patrimoniale
- › Les produits bancaires et financiers dans le contexte du conseil client

Techniques bancaires, Marché des professionnels

Objectif : Gérer les clients professionnels en tant que particuliers par l'analyse de leurs bilans

- › Mathématiques financières
- › Les différentes catégories de clients professionnels
- › Les produits bancaires, d'épargne et de financement des professionnels
- › L'étude bilancielle
- › Les financements des professionnels (CT et MLT)
- › Entrée en relation et mise en place des financements et des garanties adaptés

Techniques de l'assurance

Objectif : Connaître les produits d'assurance et répondre aux besoins des assurés

- › Les bases de l'assurance (principes et intervenants, encadrement de la profession)
- › Le fonctionnement du contrat d'assurance (cadre

légal, principes de gestion)

- › Les produits d'assurance santé
- › Les produits d'assurance prévoyance et décès
- › Les produits d'assurance retraite
- › Les produits d'assurance multirisque habitation
- › Les produits d'assurance automobile
- › Les produits d'assurance multirisque professionnelle

Financement et fiscalité

Objectif : Etablir des diagnostics en matière de fiscalité des particuliers et proposer des solutions adaptées

- › La transmission du patrimoine
- › Les crédits immobiliers
- › Analyse risque du dossier de prêt immobilier
- › Les différents impôts du particulier
- › L'impôt sur le revenu
- › L'impôt de solidarité sur la fortune immobilière
- › Les plus-values immobilières
- › Les produits de défiscalisations

Législation et Gestion des ressources humaines

Objectif : Intégrer l'essentiel de la gestion des ressources humaines par le droit du travail

- › Les bases du droit du travail
- › Le contrat de travail
- › Les éléments constitutifs du contrat de travail
- › La gestion du temps de travail
- › La gestion des congés
- › La gestion des absences
- › Le pouvoir disciplinaire et ruptures individuelles du contrat de travail

Techniques de vente

Objectif : Assurer toutes les phases de la vente grâce à la maîtrise des techniques commerciales et la mise en place d'outils d'aide à la vente

- › La communication commerciale
- › Les phases de la vente et les stratégies de négociation
- › La vente complète
- › Le guide d'entretien téléphonique

UE B - Langue vivante

Anglais appliqué

Objectif : Etre capable d'exercer sa profession en anglais

- › Structures grammaticales
- › Lexique professionnel
- › Vocabulaire et expressions idiomatiques de la communication orale
- › Vocabulaire et usages de la communication écrite

UE C - Gestion de l'Information

et de la Relation

Communication et Management

Objectif : être capable d'exprimer en toutes situations un message cohérent et attractif, utiliser des techniques de management

- › Les concepts de base de la communication
- › Les rôles du manager et les différents styles de management
- › La méthodologie de conduite de réunion
- › Les techniques d'entretien : recrutement, évaluation et recadrage, professionnel
- › L'application managériale des réseaux sociaux : le management 2.0 et la génération Y, Z

Gestion Financière et Culture Entrepreneuriale

Objectif : savoir analyser les documents comptables d'une entreprise et établir un prévisionnel financier

- › Le bilan
- › Le compte de résultat
- › Le bilan fonctionnel et ses ratios (FR, BFR et trésorerie)
- › Les soldes intermédiaires de gestion
- › La rentabilité et profitabilité de l'entreprise
- › Le seuil de rentabilité et le levier opérationnel
- › La gestion budgétaire et trésorerie

Droit

Objectif : Maîtriser les dispositions juridiques indispensables à l'exercice de sa profession

- › Les sources du droit et les différentes juridictions
- › Le droit des personnes
- › L'entreprise : les différentes formes juridiques, le fonds de commerce
- › Les procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises
- › Les régimes matrimoniaux et le PACS
- › La responsabilité civile extra contractuelle
- › La responsabilité civile contractuelle
- › Le droit de la vente et le droit de la consommation
- › Le droit pénal des affaires

Réseaux Sociaux

Objectif : utiliser les réseaux sociaux à des fins professionnelles

- › Fonctionnement des réseaux sociaux principaux
- › Les meilleures techniques d'animation de communautés
- › Stratégie social média

Diagnostic Analytique et Commercial

Objectif : pouvoir analyser la situation de l'entreprise sur son marché

- › Analyse de l'environnement externe de l'entreprise
- › Analyse de l'environnement interne de l'entreprise

UE D - Conduite de Projet Professionnel

Conduite de Projet

Accompagnement individualisé pour la mise en œuvre du contenu du projet et du mémoire.

Le mémoire professionnel est un travail personnel qui permet d'évaluer l'aptitude de l'étudiant à élaborer l'analyse critique d'un thème lié à une situation dans laquelle il s'est impliqué et à formuler des propositions d'action.

Le mémoire rend compte de la mise en œuvre d'un projet élaboré par l'étudiant, en liaison avec une entreprise ou une structure professionnelle du secteur d'activité de la spécialité choisie.

Ce projet a pour but, dans un premier temps, de montrer la capacité du candidat à s'impliquer dans l'entreprise ou le service et sa faculté à être force de propositions selon sa spécialité, ici dans la gestion de la clientèle des banques, assurances et établissements financiers. Dans un deuxième temps, par la rédaction de son mémoire, le candidat doit montrer sa capacité à identifier, analyser et améliorer une problématique précise. Il s'agit, en quelque sorte, de démontrer sa disposition à se projeter comme responsable dans l'analyse et le développement d'une stratégie, et sa faculté à se diriger dans son environnement économique, en incluant ses compétences et ses spécialités professionnelles.

Enfin, dans un troisième temps, lors de sa présentation orale, le candidat doit montrer son aptitude à prendre du recul, à mesurer les enjeux et l'ensemble des résultats de son projet, y compris dans le champ économique. Il doit également savoir exprimer une idée et un contenu, savoir le défendre à la fois sur le fond et sur la forme par un comportement d'orateur face à un public.

Préparation Certification AMF

Objectif : Acquérir une bonne culture des affaires et se préparer à la Certification AMF

- › Le cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international
- › La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; La réglementation : Abus de marché
- › Les risques des marchés financiers
- › Le démarchage bancaire et financier, la vente à distance et le conseil client

Évaluations

Partiels

Partiels écrits et oraux, examens de fin de cycle : études de cas, cas pratiques, épreuves de synthèse, épreuves orales, mises en situations, etc.

8. Règlement d'examen et validation finale

L'évaluation des connaissances a lieu à la fois de manière continue, tout au long du cursus d'études, et dans le cadre de partiels écrits et oraux.

Validation du titre **Responsable de Clientèle Banque Finance Assurance**

Mentions

Des mentions sont attribuées selon les critères suivants :

- › 12/20 à 13,99/20 **Mention Assez Bien**
- › 14/20 à 15,99/20 **Mention Bien**
- › À partir de 16/20 **Mention Très Bien**

Évaluation comportementale

Une fiche d'évaluation comportementale est fournie au jury de certification permettant d'apprécier le comportement en cours du candidat, son assiduité, le travail en entreprise, ainsi que le nombre d'absences justifiées.

Tout candidat dont le nombre d'absences injustifiées dépasse 10 % du temps de formation pourra être éliminé par le jury.

Report de notes

Toute note acquise est valable pour une durée de 5 ans.

Un candidat ayant échoué à une session pourra repasser les épreuves déficitaires (inférieures à 10/20) à une ou plusieurs sessions ultérieures pendant 5 ans. Toute nouvelle note se substituera définitivement à la note précédemment obtenue et la validation du diplôme sera étudiée sur la base du référentiel en cours.

Les frais de réinscription à l'examen s'élèvent à 80 euros.

Délivrance du titre

La délivrance du titre est prononcée après délibération du jury de délivrance du titre. Ce jury, composé de professionnels, d'intervenants et de la direction de l'école, a pour objectif d'étudier tous les dossiers n'ayant pas obtenu leur année ou leur titre au regard de leurs résultats, et tout cas de tricherie. Il est également souverain dans la décision d'un éventuel redoublement.

Le jury se réunit vers la mi-septembre.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir les moyennes pondérées suivantes :

UEA - Techniques professionnelles

› 10/20

UEB – Langue Vivante étrangère

› 8/20

UEC – Gestion de l'information et de la relation

› 8/20

UED – Conduite de projet professionnel

› 10/20

Moyenne générale de l'année

› 10/20, soit 600 points obtenus



Unités d'enseignements/Matières	Évaluations	Période 1 Coeff.	Période 2 Coeff.	Total	Crédits ECTS ¹
UEA : Techniques Professionnelles					24
Techniques bancaires Marché des particuliers	2 épreuves écrites	3	4	9	
	2 contrôles continus	1	1		
Techniques bancaires Marché des professionnels	1 épreuve écrite		2	2	
Techniques de l'assurance	2 épreuves écrites	3	3	6	
Financement et fiscalité	2 épreuves écrites	1	3	5	
Législation et Gestion des ressources humaines	1 épreuve écrite	2	1	1	
Techniques de vente	1 épreuve écrite			1	
UEB : Langue Vivante					6
Anglais Appliqué	2 épreuves écrites				
	et contrôle continu	1	2	3	
	2 épreuves orales	1	2	3	
UEC : Gestion de l'Information et de la Relation					10
Communication et Management	1 épreuve écrite		1	1	
Gestion financière et culture entrepreneuriale	1 épreuve écrite	1		4	
	et contrôle continu		3		
Droit	2 épreuves écrites	1	2	3	
Réseaux sociaux	1 contrôle continu	1		1	
Diagnostic analytique et commercial	1 épreuve écrite	1		1	
UED : Pratique professionnelle					20
	Entretien professionnel :				
	Soutenance du projet professionnel devant jury (2x/an)	3	3	6	
	1 contrôle continu tuteur		1	1	
	1 contrôle continu formateur		1	1	
	Simulation professionnelle	5	7	12	
	Total	24	36	60	60

¹ Crédit ECTS

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits, système ECTS – abréviation du terme anglais European Credits Transfer System - est un système de points créé par l'Union européenne en 1988, dans le but de garantir la reconnaissance des études au sein de l'Union européenne. Ce système permet d'harmoniser les études en Europe, et ainsi de mesurer et comparer de manière équitable les résultats de l'étudiant et faciliter ainsi sa mobilité d'un pays à l'autre et d'un établissement à l'autre.

Un an d'études représente 60 ECTS. Ils correspondent à un volume de travail que le stagiaire est supposé fournir : ce volume de travail comprend la présence en cours (cours magistraux, cours en groupes et sous-groupes, ateliers de soutien et d'approfondissement), mais aussi le travail personnel, les stages en entreprise, les projets d'études et les examens. Bien sûr, ces crédits ne sont donnés au stagiaire que s'il réussit aux examens.

9. Accès à la formation

Le titre Responsable de Clientèle Banque Finance Assurance peut être préparé :

- › sous statut étudiant,
- › sous statut salarié dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Conditions d'admission

DIPLÔME REQUIS

- › Diplôme Bac +2 (DUT, DEUG, BTS...) ou titre ou certificat français ou étranger jugé équivalent ou diplôme de fin de cycle secondaire complété par une expérience professionnelle réussie, se rapportant au commerce ou à la gestion d'au moins 5 ans.

PROCÉDURE D'ADMISSION

- › **1. Étude du dossier**
- › **2. Entretien de motivation**
- › **3. Avis favorable de la Commission d'Admission.**

Les candidats non titulaires des diplômes et titres requis peuvent joindre à leur dossier de candidature tous travaux réalisés à titre personnel ou professionnel, susceptibles d'apporter la preuve d'un niveau équivalent à celui demandé : études, mémoires, plans de formation, bilan social, enquêtes de besoins, conception et élaboration de méthodes ou outils pédagogiques, analyse de pratiques, comptes-rendus de stages...

Statut Étudiant

Frais de scolarité

Le montant de la scolarité comprend l'inscription pédagogique forfaitaire aux enseignements nécessitant un matériel technique (informatique, langues, matériel audiovisuel), la carte étudiant, la cotisation aux associations des étudiants.

Les frais de scolarité sont payables en 7 fois, dont 6 prélèvements automatiques aux dates d'échéance.

Différentes aides existent pour financer vos études, répertoriées dans le guide pratique « Construisez un avenir durable avec Estudia – Comment financer vos études ? ». Nos conseillers en formation sont à votre disposition pour examiner avec vous les possibilités qui s'offrent à vous et, en fonction de votre situation, vous accompagner concrètement dans le montage des dossiers.

Périodes en entreprise

Les périodes en entreprise donnent lieu à la signature d'une convention de stage entre l'entreprise, Estudia et l'étudiant.

Statut Salarié

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est **un contrat de formation par alternance** qui associe des périodes de formation et de mise en situation de travail. Ce contrat de travail a pour objectif de **favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle** des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification professionnelle.

Il associe des actions d'évaluation et d'accompagnement, ainsi que des enseignements généraux, professionnels et technologiques à l'exercice d'une ou plusieurs activités en entreprise en rapport avec la qualification visée.

Le contrat de professionnalisation s'adresse :

- › aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, souhaitant compléter leur formation initiale, quel que soit leur niveau,
- › aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus dès leur inscription à l'Assedic.

Le contrat de professionnalisation est **un contrat de travail de type particulier à durée déterminée de 6 à 12 mois ou un contrat de travail à durée indéterminée avec une période de professionnalisation de 6 à 12 mois**. Ces durées peuvent être portées à 24 mois, notamment pour les personnes sorties du système éducatif sans qualification professionnelle reconnue, ou lorsque la nature de la qualification visée l'exige. Les bénéficiaires et la nature de ces qualifications sont définies par accord de branche ou à défaut par accord interprofessionnel.

La durée de la formation est comprise entre 15% et 25% de la durée totale du contrat. Un accord de branche ou à défaut interprofessionnel peut porter au-delà de 25% la durée de formation pour certains publics (notamment pour les jeunes n'ayant pas achevé un cycle de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel ou pour ceux qui visent des formations diplômantes.

Le titulaire du contrat de professionnalisation est suivi, au centre de formation, par une équipe pédagogique, et en entreprise, par un tuteur dont la qualification est en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

Le tuteur a pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider le jeune tout au long de sa formation en entreprise; il suit le déroulement de la formation, et conseille le jeune sur sa pratique professionnelle. Il est le correspondant du centre de formation et participe à l'évaluation de la formation du jeune.

Les avantages pour le titulaire du contrat

- › Un véritable contrat de travail
- › Une première expérience professionnelle en entreprise
- › Une rémunération et une prise en charge des frais de formation par l'entreprise
- › La préparation d'un diplôme ou d'une qualification reconnue
- › Une spécialisation dans la branche correspondant au projet professionnel

Statut et Rémunération

Pendant toute la durée du contrat de professionnalisation, **le titulaire du contrat de professionnalisation bénéficie du statut de salarié** et, à ce titre, de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles applicables aux autres salariés, dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec l'objet du contrat. **Il est également soumis aux obligations applicables à tout salarié**, dans l'exécution de son contrat: exécution consciencieuse du travail, respect de la discipline de l'entreprise et des directives de l'employeur, respect du règlement intérieur, obligation de loyauté, discrétion.

La durée de travail hebdomadaire est conforme à la durée de travail en vigueur dans l'entreprise. Le temps consacré à la formation alternée est compris dans l'horaire de travail en vigueur dans l'entreprise.

Pendant les périodes de formation, le bénéficiaire du contrat de professionnalisation reste sous la dépendance juridique de son employeur, et il bénéficie de l'assurance «accident du travail» souscrite par son employeur pour les accidents de travail et de trajet.

La rémunération varie selon l'âge et le niveau de formation initiale:

- › **Moins de 21 ans > 55 % du SMIC**
porté à 65 % du SMIC si le bénéficiaire est titulaire d'une qualification au moins égale à celle d'un Bac Pro ou d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle de même niveau.

- › **21 ans à – de 26 ans > 70 % du SMIC**
porté à 80 % du SMIC lorsque la qualification correspond au moins à celle d'un Bac Pro ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau.
- › **26 ans et plus > au minimum 85 % du Minimum Conventionnel, sans être inférieur au SMIC.**

Les engagements du titulaire du contrat et de l'entreprise

En début de contrat, le bénéficiaire du contrat, en signant le contrat de professionnalisation qui le lie à l'entreprise, s'engage à :

- › Suivre avec assiduité les enseignements dispensés par ESTUDIA et dans l'entreprise.
- › Exécuter les tâches prévues au contrat.
- › Se présenter aux épreuves de l'examen /de la validation.
- › Respecter le règlement intérieur d'ESTUDIA.

De son côté, l'employeur s'engage à :

- › Désigner un tuteur chargé d'encadrer et de former le bénéficiaire du contrat entreprise.
- › Lui faire suivre tous les enseignements et activités pédagogiques dispensés par ESTUDIA dans le cadre de la formation.
- › Lui assurer une formation méthodique conduisant à la qualification prévue au contrat.
- › Le présenter aux épreuves de l'examen/de la validation.
- › Assurer ou faire assurer dans l'entreprise sa formation pratique en lui confiant notamment des tâches permettant l'exécution des opérations ou travaux faisant l'objet de la progression arrêtée d'un commun accord entre ESTUDIA et le représentant de l'Entreprise.
- › Effectuer dès que possible les déclarations obligatoires pour que le bénéficiaire du contrat bénéficie de la réglementation sociale en vigueur.
- › Respecter les règles propres au contrat de travail.

La Période de Professionnalisation

Le volet « formation professionnelle » de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social institue les périodes de professionnalisation. Ce dispositif s'adresse aux salariés déjà inscrits dans l'effectif de l'entreprise.

Les périodes de professionnalisation ont pour objet de favoriser, par des actions de formation, l'employabilité de salariés sous contrat à durée indéterminée.

Elles s'adressent à différentes catégories de salariés et plus particulièrement à ceux dont la qualification s'avère insuffisante au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail, conformément à des priorités définies par accord de branche ou, à défaut, par accord collectif conclu entre les organisations représentatives d'employeurs et de salariés signataires d'un accord constitutif d'un organisme collecteur paritaire des fonds de la formation à compétence interprofessionnelle.

La période de professionnalisation peut servir à deux types d'action de formation :

- › Dans le premier cas, il s'agit d'acquérir une qualification enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles, reconnue dans la classification d'une convention collective nationale de branche, ou figurant sur la liste établie par la commission nationale de l'emploi d'une branche professionnelle.
- › L'autre option est de suivre une formation dont l'objectif doit être défini par la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche professionnelle dont relève l'entreprise.

Une convention ou un accord collectif de branche ou, à défaut, un accord collectif conclu entre les organisations représentatives d'employeurs et de salariés signataires d'un accord constitutif d'un organisme collecteur paritaire des fonds de la formation professionnelle continue interprofessionnel détermine la liste des qualifications accessibles au titre de la période de professionnalisation.

Les actions de la période de professionnalisation peuvent se dérouler pour tout ou partie en dehors du temps de travail à l'initiative soit du salarié dans le cadre du droit individuel à la formation, soit de l'employeur, après accord écrit du salarié. Dans les deux cas, l'employeur définit avec le salarié, avant son départ en formation, la nature des engagements auxquels l'entreprise souscrit, si l'intéressé suit avec assiduité la formation et satisfait aux évaluations prévues.

Les actions de formation mises en œuvre pendant la période de professionnalisation et pendant le temps de travail donnent lieu au maintien par l'employeur de la rémunération du salarié. Par accord écrit entre le salarié et l'employeur, les heures de formation effectuées en dehors du temps de travail, dans le cadre d'une période de professionnalisation, peuvent excéder le montant des droits ouverts par le salarié au titre du droit individuel à la formation, dans la limite de quatre-vingts heures sur une même année civile.

Pendant la durée de ces formations, le salarié reste couvert au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Prise en charge par les OPCA : la loi prévoit des modalités de prise en charge, par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) des frais de formation et de tutorat afférents aux périodes de professionnalisation.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail associant une formation théorique et l'acquisition de savoir-faire sur un poste de travail en entreprise ;

Les avantages pour l'employeur

- › Rémunération entre 27 à 78 % du SMIC en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation
- › Prise en charge au « coût contrat » par l'OPCO de la branche de l'entreprise
- › Allègement des cotisations patronales (Réduction Fillon)
- › Pas d'indemnité de contrat
- › Travail à temps plein en entreprise, selon calendrier, sans augmentation de la rémunération
- › Un jeune formé par l'entreprise pour les besoins de l'entreprise

Les signataires

Sont concernés :

- › les jeunes de 16 à 29 ans révolus
- › les entreprises relevant du secteur commercial, industriel, artisanal et agricole, ainsi que les employeurs du milieu associatif et des professions libérales
- › les employeurs du secteur public ou industriel et commercial (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs)

Modalités du contrat

Durée

- › CDD de 6 mois minimum à 36 mois
- › CDI

La durée de la formation représente au moins 25 % de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage dans le cadre du contrat d'apprentissage.

Les avantages pour le jeune

- › Une formation prise en charge à 100 %
- › Une rémunération en fonction de l'âge et du diplôme d'origine
- › Une expérience professionnelle pouvant amener à l'embauche
- › Un statut d'apprenti

- › Aide au financement du permis de conduire B à hauteur de 500 euros

Le financement

Un coût contrat a été établi en relation avec les CPNE – Commissions paritaires nationales de l'emploi et France Compétences, et est pris en charge par l'OPCO – Opérateurs de compétences de la branche de l'entreprise.

Rémunération mensuelle brute minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^o année	27 % du Smic	43 % du Smic	53 % du Smic	100 % du Smic 1554.58 €
	419.74 €	668.47 €	823.93 €	
2 ^o année	39 % du Smic	51 % du Smic	61 % du Smic	
	606.29 €	792.84 €	948.29 €	
3 ^o année	55 % du Smic	67 % du Smic	78 % du Smic	
	855.02 €	1041.57 €	1212.57 €	

10. Extraits de la Charte - Règlement pédagogique de l'École

Le personnel d'encadrement, l'équipe pédagogique et la direction ont à cœur de vous mener vers la réussite. Ils mettent tout leur savoir faire à votre disposition, et sont à votre écoute afin que votre formation se déroule dans les meilleures conditions.

Ils méritent votre considération.

Quelques règles de convivialité...

Vous suivez un cursus de formation dans notre école. A ce titre, vous êtes invité(e) à prendre connaissance de la charte/règlement pédagogique et à vous conformer aux règles mentionnées, dans l'intérêt de tous.

Respect des locaux

Les locaux doivent - dans l'intérêt de tous - être maintenus en bon état, ainsi que les installations, le mobilier et le matériel mis à disposition.

Respect de l'individu

La fréquentation de l'École sous-entend le respect des enseignants et du personnel.

La Direction se réserve le droit de refuser l'entrée de l'établissement à tout étudiant dont le comportement, la tenue ou le langage ne serait pas correct.

De même, tout enseignant est fondé à demander à un étudiant dont la tenue ou le langage ne serait pas correct de quitter la salle de cours.

Respect du voisinage

Une tenue correcte est demandée aux abords immédiats de l'École.

Dispositions générales

L'École est ouverte à tout étudiant régulièrement inscrit.

Assiduité et ponctualité aux cours

La présence aux cours est obligatoire. Une absence est considérée comme excusée lorsqu'elle est justifiée par un certificat médical, un document administratif, une convocation, etc. Afin de ne pas perturber le déroulement des cours, les enseignants et l'administration se réservent le droit d'interdire l'accès à un cours de tout étudiant retardataire.

Évaluation

Les connaissances des étudiants font l'objet d'évaluations en cours d'année, ainsi que dans le cadre de partiels.

11. Vie Associative et Culturelle

La Vie Associative et Culturelle est l'un des points forts de la vie d'ESTUDIA.

Elle constitue à la fois un lieu, un lien et un creuset. Véritable creuset de la vie active, elle permet de tisser des liens, de développer un réel esprit de groupe et d'appartenance et constitue la clé de voûte d'un apprentissage riche et approfondi.

Au-delà d'une formation plus « classique », ESTUDIA offre ainsi à ses étudiants la possibilité de **vivre des expériences fortes et enrichissantes** qui constituent autant de lieux d'apprentissage et d'atouts pour une vie professionnelle réussie.

Grâce à la Vie Associative et Culturelle et grâce à leur audace, leur dynamisme et leur créativité, de nombreux étudiants ont pu ainsi révéler leur potentiel et leurs talents.

Engagement, solidarité, sens des responsabilités et aussi passion, permettent la réalisation d'événements porteurs : théâtre, soirées littéraires, musique, voyages, colloques, conférences, photo, vidéo, sport, actions humanitaires, expositions... rythment la vie d'ESTUDIA et de ses étudiants. Le tout autour d'une structure facilitante et protectrice, privilégiant le droit à l'erreur.

Ainsi, pour vivre et partager des expériences souvent uniques, la Vie Associative et Culturelle d'ESTUDIA constitue pour les étudiants un véritable champ des possibles.

L'Expérience du projet par la Vie Associative

Les activités d'ESTUDIA ne s'arrêtent pas à la sortie des cours.

La vie Associative et Culturelle constitue le terrain privilégié pour acquérir et développer un savoir entreprendre et un savoir communiquer. Elle est un formidable terrain d'expérimentation, d'apprentissage, de création, de rencontres et d'échanges pour vous, étudiant, avec une différence fondamentale avant votre entrée dans le monde du travail : le droit à l'erreur.

La Vie Associative et Culturelle est formation à part entière, complément naturel de l'enseignement de base. C'est elle qui fera, à diplôme égal, la différence entre les personnes, lors du recrutement pour un emploi.

Se responsabiliser, au sein de la vie associative, permet de :

- › Passer de la réflexion à l'action, de la théorie à la pratique, du stade de consommateur à celui d'acteur
- › S'ancrer solidement dans la réalité
- › Mettre en œuvre, de manière concrète, son dynamisme, sa motivation
- › Développer des comportements professionnels
- › Gérer un projet, une action
- › Communiquer, négocier

A travers vos prises de responsabilités et votre participation à des projets, vous pouvez mettre en action et en valeur vos compétences, vos aptitudes, afin d'acquérir déjà une certaine dimension professionnelle. L'expérience et le plaisir dégagés de cette prise de responsabilités ne peuvent que raffermir, étoffer et renforcer votre confiance en vos potentialités et consolider ainsi votre personnalité.

Cette volonté d'entreprendre vous permet de faire connaissance avec le terrain. Les rencontres que vous faites sont autant de sources de contacts qui pourront vous servir dans vos recherches de stages, votre recherche d'emploi ou dans le cadre de vos futures fonctions professionnelles. La dynamique créée au sein de l'Ecole vous donnera également l'occasion de vous rencontrer en dehors des cours et de créer ainsi une bonne ambiance de travail, des contacts privilégiés.

ESTUDIA

Ensemble pour votre Avenir

NOS FORMATIONS

VOTRE AVENIR

EXPERTISE COMPTABLE

RESSOURCES HUMAINES

MARKETING - COMMUNICATION - MANAGEMENT

BANQUE - FINANCE - ASSURANCE

WEB & STRATÉGIE DIGITALE

École Supérieure de Gestion & d'Expertise Comptable